

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20240930-D_30_09_24_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Affichage : 08/10/2024

Délibération n°30-09-2024-014

7.6 Contributions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du Lundi 30 septembre 2024

Date de convocation	24 septembre 2024
Date d'affichage	24 septembre 2024

Membres en exercice	55
Membres présents	44
Votants	52 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 30 septembre 2024 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Avezé, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 43 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Était représenté : 1- Mme Liliane DENIS représentée par M. Bruno CEPRÉ.

Pouvoirs : 8 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Éric PAPILLON, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Jean-Yves HERMELINE ayant donné pouvoir à M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE.

Etaient excusés : 3 – M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS, M. Jean-Pierre TORCHÉ.

Secrétaire de séance : M. Pierre BOULARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

SECOURS-INCENDIE : AVENANT À LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE À MONTMIRAIL

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que le 26 août 2020, le Conseil communautaire a validé la participation de la CCHS au financement des travaux menés par le SDIS pour la construction d'un nouveau centre de secours à Montmirail. La participation de la CCHS s'élevait à 53 775 €, soit 15 % des travaux estimés à 358 000 € HT. Le financement est réparti comme suit : 15 % pour la Communauté de communes, 35 % pour le Conseil départemental et 50 % pour le SDIS.

PREND ACTE que les travaux étant terminés, il convient d'ajuster le montant réel de la participation financière de la Communauté de communes via la signature d'un avenant.

Convention de participation financière signée en décembre 2022				Coût constaté des travaux (HT)		Solde de la participation financière
Estimation (HT) du coût total de l'opération	Participation 15% (HT)	Contribution versée	Dates de règlement	Montant réel de l'opération	Montant actualisé de la contribution	
358 000 €	53 775 €	53 775 €	14/12/2022 - 22/03/2024	810 777,30 €	121 616,60 €	67 841,60 €

VALIDE la participation de 121 616,60 € de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise soit 15 % du coût réel de l'opération.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tous les actes utiles à cette décision et à régler les frais en découlant.

Adopté à la majorité

Voix pour : 46
Voix contre : 0
Abstention : 6

Fait et délibéré en séance publique
Le 30 septembre 2024
Pour extrait conforme
Le 1^{er} octobre 2024

Le Président

M. Didier REVEAU